

**EXTRAIT**

**Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du **30 AVRIL 2026**

***Délibération n° 2026-04-58***

**Objet de la Délibération :**

**Demande de subvention « Amende de Police » pour la réalisation des travaux de sécurisation du cheminement des piétons de l'espace vert de l'Avenue Charles de Gaulle à L'Argentière-La Bessée.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**19 membres en exercice, dont :**

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS MACHADO qui donne procuration à Rémi ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

**Soit 19 votants**

**Date de convocation :**

**23 AVRIL 2026**

**Secrétaire : Françoise BRUNET**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en place d'une barrière pour sécuriser le cheminement des piétons dans l'espace vert situé en bordure de l'Avenue Charles de Gaulle.

Cette clôture permettra d'isoler le cheminement des piétons, de la circulation des véhicules sur l'Avenue Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à 24 830,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police » à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à 15 voix pour** (Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO par procuration à Rémi ROUX Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Loïc RICHARD, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE) **et 4 contre** (Alice PRUD'HOMME, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Laurent THOUVENOT, au motif que « cet argent devrait plutôt être fléché au logement ») :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :

Montant H.T. :	24 830,00 €
TVA 20 % :	4 966,00 €
T.T.C. :	29 796,00 €

RECETTES :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes (Amende de police) (50 %) :	12 415,00 €
Autofinancement H.T. (50 %) :	12 415,00 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (50 %),
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**LE MAIRE,  
Rémi ROUX**